

Dernière mise à jour le 07 octobre 2024

Journée mondiale et Semaines d'information sur la santé mentale 2024

La journée mondiale de la santé mentale aura lieu jeudi, et les Semaines d'information sur la santé mentale du 7 au 20 octobre 2024.

La Journée mondiale de la santé mentale, célébrée le 10 octobre chaque année, permet notamment de sensibiliser les employeurs et les salariés aux enjeux de la santé mentale au travail.

C'est l'occasion de mettre en lumière l'importance du bien-être mental des salariés et d'encourager les entreprises à mettre en place des politiques et des pratiques favorisant un environnement de travail sain.

Cette journée permet de rappeler l'importance de la prévention et de la détection précoce des troubles mentaux. Elle encourage les employeurs à mettre en place des programmes de dépistage et de soutien pour leurs salariés.

Elle incite les entreprises à réfléchir sur les facteurs de stress au travail et à mettre en œuvre des mesures pour améliorer les conditions de travail, réduire le stress et favoriser l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle.

Elle est également l'occasion d'informer les salariés sur les ressources et les services de soutien en santé mentale disponibles, que ce soit au sein de l'entreprise ou à l'extérieur.

La Journée mondiale de la santé mentale n'est pas simplement une date, c'est un rappel que notre équilibre mental mérite attention et soin.

En parallèle, la 35ème édition des Semaines d'information sur la santé mentale aura lieu du 7 au 20 octobre sur le thème "En mouvement pour notre santé mentale".

Depuis 1990, les Semaines d'information sur la santé

mentale (SISM) constituent un moment privilégié pour :

- mener à bien des actions de promotion de la santé mentale,
- informer sur la santé mentale, les troubles psychiques, les possibilités de rétablissement, les droits et la variété des ressources existantes (promotion, prévention, éducation, soins, accompagnements, entraide, etc.),
- déstigmatiser les troubles psychiques en favorisant le partage du savoir expérientiel et déstigmatiser les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales,
- favoriser le développement des ressources individuelles, sociales et environnementales pour prendre soin de la santé mentale,
- fédérer les personnes qui souhaitent agir en faveur de la santé mentale, construire des événements en partenariat local et ouvrir des débats,
- faire connaître les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien de proximité et une information fiable sur la santé mentale.

Vous pouvez retrouver tous les événements programmés à cette occasion sur le site internet des SISM.

<https://www.legisocial.fr/livrets-et-depliants/livret-risques-psycho-sociaux-distribuer-salaries.html> »

<https://www.legisocial.fr/hygiene-sante-securite/sante-au-travail/prevention-risques-psycho-sociaux.html> »

<https://www.legisocial.fr/dossiers-synthese/document-un-ique-evaluation-risques-professionnels-duerp.html> »

<https://www.legisocial.fr/dossiers-synthese/qualite-vie-travail-responsabilite-societale.html> »

<https://www.legisocial.fr/procedures-rh/evaluer-risques-psychosociaux.html> »

<https://www.legisocial.fr/procedures-rh/reagir-cas-signal-ement-harcelement.html> »